



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

R
M

19164499

Déposé au greffe
du Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Huy, le
le greffier

6 DEC 2019

Greffe

N° d'entreprise : 0666 534 510

Nom

(en entier) : **Debout le Monde**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **Rue le Marais 82 à 4530 Fize-Fontaine (Belgique)****Objet de l'acte : Transfert du siège social de l'ASBL**

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 20/11/2019, il a été décidé de modifier les statuts de l'ASBL conformément à la loi du 27/06/1921, telle que modifiée et adaptée par la loi du 2/05/2002, et ses arrêtés royaux d'exécution. Les anciens statuts sont annulés et remplacés par les suivants:

L'an 2019, le 20/11/2019 à 18h00. Les administrateurs de l'ASBL DEBOUT LE MONDE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, à l'effet de se prononcer sur les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée des administrateurs, suite à un déménagement, décide de transférer le siège de l'ASBL de la rue le Marais 82 à 4530 Fize-Fontaine au 192/5 de la rue de Molenbeek à 1020 Laeken, à compter du 01/12/2019.

Cette résolution est adoptée par les administrateurs à l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence de la décision de transfert du siège social, les statuts sont modifiés ainsi qu'il suit :

Le siège social est fixé à Laeken, rue de Molenbeek 192 boîte 5.

Le reste des statuts restant inchangé.

Cette résolution est adoptée par les administrateurs à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée des administrateurs confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Cette résolution est adoptée par les administrateurs à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée ce jour à 19h20

Armand Saint-Georges
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/12/2019 - Annexes du Moniteur belge